



PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021
À 17 H 45**

ORDRE DU JOUR

1. **Assurance de dommages et de responsabilité municipale**

A) Accorder les contrats d'assurances avec le courtier BFL Canada risques et assurances Inc. et La Capitale assurances générales pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et approprier la somme de 100 000 \$ au surplus libre accumulé.

B) Approuver le projet d'entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages par le regroupement des Villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, désigner la Ville de Blainville à titre de Ville mandataire pour la gestion du fonds et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.

C) Autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 42 455 \$ au fonds de garantie pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

2. **Financement de la Coopérative d'habitation Harmonie-Rive Gauche – Entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec** – Approuver le projet d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec ayant trait au versement d'une subvention à la Ville afin d'augmenter sa contribution financière au projet d'habitation Coopérative d'habitation Harmonie-Rive Gauche et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.

3. Période de questions (20 minutes) (sujets inscrits à l'ordre du jour).

4. Levée de la séance.
